

Mme

69 160 Tassin La demi Lune
Tél : 06.

Procureur Général de Lyon
67 Rue Servient
69 443 Lyon cedex 03

Objet: Plainte Pour Robbing
institutionnel.

Tassin la demi Lune le 9 mars 2021,

Suite à convocation en Gendarmerie de Tassin la demi Lune le 22 février à 14H30 , Veuillez trouver en Pièces jointes disque DVD gravé, où vous trouverez une partie des preuves: énormément d'éléments qui vous permettrons de faire ouvrir une instruction concernant la plainte que j'ai déposée en date du 5 octobre en personne sur parquet de Lyon.

Les pièces étant innombrables, vous comprendrez que le format papier serait pour moi, une charge financière pour moi insupportable. Effectivement après un parcours plus que Titanesque j'ai réussi enfin à recevoir le RSA sur le sol Français. Ceci afin de pouvoir me reconstruire, ce qui reste toujours actuellement pour moi un parcours du combattant.

Aux vues des dossiers de lanceurs d'Alerte que je reçois régulièrement, vous comprendrez que ma peur envers la justice française et l'ordre public français est plus que justifiée.
En effet, énormément de dossiers révèlent une volonté de faire interner des personnes qui gèrent des dossiers de corruption ou dénoncent des vérités plus que dérangeantes pour le système judiciaire français et autres institutions françaises et ceci en toute illégalité au regard de la loi Française.
Raison pour laquelle je me suis protégée de l'international tout en restant sur le sol français.

A ce titre j'en profite pour vous remettre une plainte supplémentaire : Plainte contre X pour piratage électronique ligne téléphone 06 , réseaux internet, mail, données bancaires et intimidation de la part d'un faux prêtre et d'un faux gendarme et intimidation.

Je me retrouve sur le sol Français

- avec obligation de chercher du Travail et signer un contrat avec le département pour justifier de mes recherches.
- Une ligne de téléphone dont les appels téléphoniques peuvent tous être truqués à tout moment sans que je m'en aperçoive. Donc, pouvant m'amener à faire des choses mettant ma vie en danger. Ou pouvant me faire passer pour une personne psychologiquement instable vis à vis de l'administration publique Française, étant donné que dans ce monde où toutes l'information passe par l'électronique, donc possibilité de malversations, car dans l'impossibilité de fournir certaines preuves.
- Et comme vous le constaterez dans le cadre de cette plainte déposée en même temps que cette missive, dans une impossibilité de rentrer en contact avec des personnes clés dans le cadre de la plainte déposée le 5 octobre 2020.

Lors de mon audition en gendarmerie de Tassin la demi Lune ce 22 février 2021, le gendarme chargé de m'auditionner m'a posé la question, ce que j'attendais de cette plainte.



Alors, pourquoi j'ai fait cette plainte? Pour plusieurs raisons.

1. Premièrement, je voudrais récupérer ma liberté sur le sol Français et le droit à faire un travail en toute liberté sans passer mon temps à vérifier tous les jours par des enquêtes ou des subterfuges pour contourner la censure que je subis sur ma ligne téléphonique. Et, avoir une bonne fois pour toute la paix dans mon pays. Ni passer mon temps à faire des copies d'écrans de ce que je subis sur les réseaux internet afin d'avoir les preuves de cette censure généralisée sur le net. Ni passer mon temps à faire des sauvegardes des éléments de mon pc Informatique, car certains éléments disparaissent mystérieusement de ce dernier. Ace titre, j'ai prouvé dans ma thèse que l'actionnariat des GAFAS (Géant du Web) sont reliés à un système de surveillance généralisé et dont la sa composition par l'actionnariat est relié aux 4 plus grandes banques d'affaire américaines.
2. Deuxièmement, cette plainte vous l'avez compris est le test pour savoir si l'ordre public et la justice française ont pris la décision d'appliquer la VRAIE loi Française au service de la sécurité de la population une bonne fois pour toute. Ou, si comme l'on subit les lanceurs d'alertes et ceci depuis trop longtemps sur le sol Français au service d'un ordre marchand ,un mobbing de la part des institutions françaises voire une chasse à l'homme pour certains. Ordre marchand d'ailleurs dont les membres relèvent tous en droit pénale Français d'une escroquerie en bande organisée et s'analysant dans sa globalité comme un système d'esclavage et de manipulation de l'information sur la population Française et en allant plus loin dans l'analyse juridique « Un crime contre l'humanité ».
3. Troisièmement cette plainte est la plainte de la dernière chance pour me sortir et beaucoup d'autres lanceurs d'alertes de cette situation inacceptable et illégale au regard de la loi Française. Dans le cas contraire certains dont je fais partie quitterons la France avec l'aide de l'international.
4. Quatrièmement cette plainte a également été faite pour protéger les lanceurs d'alertes avec au sommet l'un des plus gros dossiers de corruption que cette civilisation n'a jamais connu le « Génocide économique des populations ».
5. Cinquièmement, cette plainte également pour rouvrir des enquêtes et des procès voir pour certains cas, des révisions de procès. Dans certains cas les enquêtes et procès ont été bâclés, voir corrompus avec l'aide de certaines institutions françaises.
6. Sixièmement cette plainte, si bien entendu sois dit, la justice française fasse son travail en appliquant les vraies lois françaises par un travail d'enquêtes et d'investigations avec les éléments et enquêtes faites sur le terrain fournis par les lanceurs d'alertes se joignant à cette dite plainte. Je disais donc cette plainte, pour faire comprendre à la justice française que les lanceurs d'alertes étalés par milliers sur le sol Français, certains réfugiés à l'international sont prêts à fournir des preuves de leurs travaux, si la justice française s'engage a les protéger en appliquant La loi Sapin II du 9 décembre 2016 ayant posé les règles générales de protection des lanceurs d'alerte.

En effet en compulsant les dossiers et preuves que je vous fournis dans ce Disque, je m'aperçois qu'énormément de lanceurs d'alertes tout comme moi d'ailleurs ont fait des enquêtes pour essayer de comprendre la situation dans laquelle ils étaient.

Et, J'en arrive au septième point :

7. Cette plainte pour faire comprendre à la justice française que il est dans l'intérêt de tout le monde (population française), de l'ordre public (Gendarmerie et police), de la justice française (Magistrats etc..) et autres administrations françaises de faire un

 2/4

nettoyage des éléments corrompus de ces dites administrations afin d'éviter une guerre civile sur le sol Français plus que prévisible, si certaines administrations françaises s'entêtent à laisser pourrir le système public français corrompu ne permettant pas l'application du bon droit français et acculant la population française dans un génocide programmé sur cette dernière car démontré et ceci juridiquement dans la thèse «Génocide économique des nations».

Concernant le « Génocide économique des nations », je ne demande rien à la justice française puisque la Suisse nous ayant rejoint donc hors Europe, nous passons par la cour Pénale Internationale.

Par contre il est certain, et ceci afin d'éviter toute Guerre civile, la mise en place d'une dictature financière par ce dit monopole de faits sur l'économie française dénoncée dans la thèse « Génocide économique des nations» et donc la violence pouvant entraîner des milliers voire des millions de morts, que l'administration judiciaire et donc vous Mme La procureur Générale si vous acceptez d'appliquer la VRAIE loi française sans passer par des subterfuges liés à la corruption et en vous aidant des enquêtes des lanceurs d'Alertes préalablement protégé par la loi. Je disais qu'il est certain que nous avons tous à y gagner : un passage en douceur et ceci sans heurt et sans violence à un système Etatique qui dans les faits et actes ne dépendra plus d'un Ordre Marchand dénoncé et ceci juridiquement génocidaire sur les populations dans la thèse, à un système appliquant les vraies lois françaises et ceci sans corruption.

Je reste assez surprise que lors de mon audition en gendarmerie ce 22 février 2021 à 14H30

- Celle-ci s'est faite par une feuille non signée remise dans la boîte aux lettres de mes parents
- Aucun courrier officiel émanant du parquet ne m'a été envoyé
- Cette audition en date du 22 février 2021, c'est faite par un post-it avec tampon de la gendarmerie et un n° DE PV 4110/2021.
- Le gendarme qui m'a auditionné n'avait pas en main la deuxième plainte que j'ai remis le même jour au parquet de Lyon me concernant à titre personnelle « Plainte pour corruption sur enquête de Gendarmerie et demande de révision de procès »
- Les preuves liées à la plainte que j'ai déposée sur Commissariat de Lyon concernant mon ex petit ami n'ont pas été fournies aux gendarmes qui m'a auditionné. Ce qui rendait la compréhension de l'ensemble de ce dossier très compliquée pour ce dernier.

Enfin Mme la procureur Général soyez certaines que si cette collaboration entre une justice non corrompue et les lanceurs d'alertes est possible tout en respectant leur bon droit, leur libertés, leur dignité et leur sécurité , les milieux alternatifs français et internationaux dont la Suisse et le Canada et certains Gilets jaunes vous appuierons dans vos démarches et médatiserons dans le bon sens pour éviter le maximum de montée de violences liées à une population excédée et commençant à être informée par les réseaux internet de ce génocide et cette situation de confinement liée au COVID (dont les décision de l'exécutif incohérentes concernant ce dernier laisse à penser à vouloir démolir le peu d'économie viable qu'il reste de la France), qui part effet de foule risque de tous nous emmener dans une guerre civile.

Deux lanceurs d'alertes sont revenus nous rejoindre à cette plainte, M et M
D'autres sont prêts à nous rejoindre, et certains ont peur car le mobbing qu'ils vivent ont gravement mis leur vie en danger. Il est aberrant qu'en 2021, les lanceurs d'alertes doivent s'organiser entre eux pour leur propre protection et ceci dans un pays dit démocratique.

Enfin, afin de pouvoir faire ce travail que nous avons entamé et ceci en total bénévolat sur le sol Français, j'aimerais accessoirement que ma ligne téléphonique ne me soit plus bloquée pour joindre les protagonistes et tiers dans le cadre de cette plainte.

3/4


Prenez cette plainte, pour un contrat de confiance entre la justice française et les lanceurs d'alertes prêts à vous fournir leurs preuves et enquêtes. Contrat qui ne peut être légitime si la justice française s'engage dans le bon sens en appliquant les vraies lois françaises et en imposant un nettoyage des éléments corrompus au sein de la fonction publique française.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer Madame la procureur, mes sincères salutations.

Guilluy Juliette

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guilluy Juliette', written in a cursive style. The signature is located below the typed name.

4/4

Suivre une lettre, un Colissimo

https://www.laposte.fr/colissimo-suivre-une-lettre

Ex: N° de suivi, code postal, adresse-mémoire...

Accès rapides Particuliers Aide LaPoste.net Le Groupe

Lettre Recommandée N°1A18714718623

TYPE DE LIVRAISON
Courrier remis contre signature

Détail de toutes les étapes

DATES	ÉTAPES
jeudi 11 mars	Votre courrier a été distribué à son destinataire contre sa signature.
jeudi 11 mars	Votre envoi a été remis en lot au destinataire. Nous attendons la confirmation de sa réception.
jeudi 11 mars	Votre courrier est arrivé dans le site en vue de sa distribution.
mercredi 10 mars	Votre courrier a été remis à La Poste par l'exploiteur.
mercredi 10 mars	Votre courrier a été remis à La Poste par l'exploiteur.
mercredi 10 mars	Votre courrier a été remis à La Poste par l'exploiteur.

Besoin d'aide ?

DÉCOUVREZ !

DESTINATAIRE

LA POSTE

Numéro de l'envoi: 1A 187 147 1862 3

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

**PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT**

ECOLOGIC
Priorité neutre carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- **Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- **Sur internet :** www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- **Par téléphone :**
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

69290 CRAPONNE BP

DEI Date: 16HT2 Prix: CRBT: R3
LE 10/03/21 11,05EUR

Le cas échéant, les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.